

## CADRE INSTITUTIONNEL DU PGRCDU

Le dispositif institutionnel repose sur :

- **Comité national de pilotage (CNP)** sera chargé de superviser la mise en œuvre du projet, notamment d'approuver les programmes de travail liés au projet et d'examiner les budgets annuels et les rapports d'audit ;
- **Unité de coordination du projet (UCP)** chargée de la Coordination de l'ensemble des activités du Projet ;
- **Unités d'exécution du projet (UEP)** : Quatre UEP (Tillabéry, Niamey, Dosso et Diffa), seront chargées du suivi de la mise en œuvre des activités de terrain ;
- **Communes** : Elles participeront activement à l'identification et à la mise en œuvre des activités.

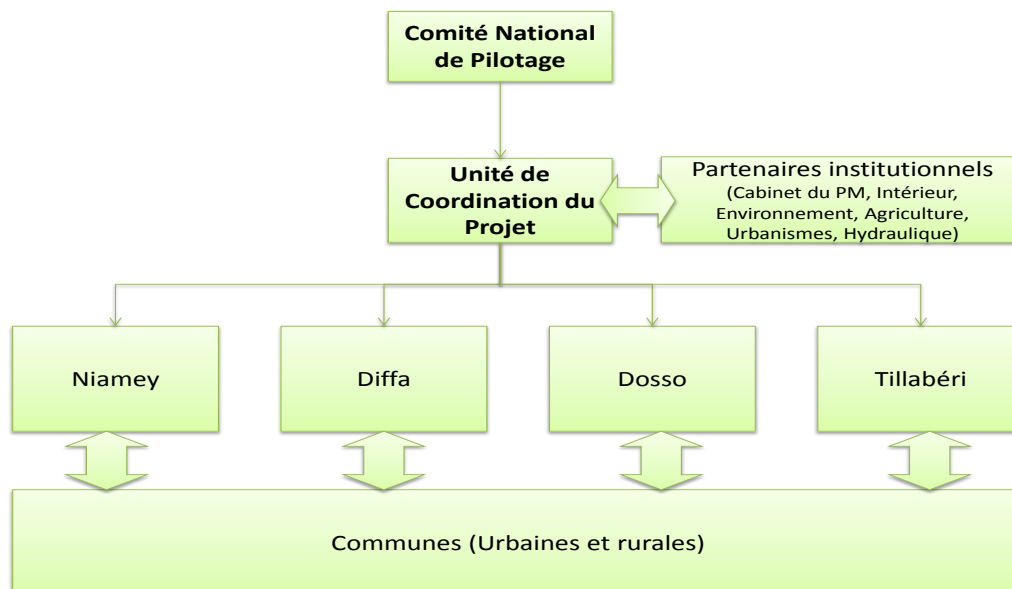


FIGURE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DU PGRCDU

**Ce dispositif a été renforcé par la création du Comité de Coordination du MRI qui a pour attributions la coordination du processus de mise en œuvre du MRI**